

SÉANCE DU MERCREDI 29 MAI 2002

Politique commune de la pêche

Piétrasanta (Verts/ALE). - Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, en ce qui concerne la politique commune de la pêche, nous préconisons ici depuis plusieurs années vigilance et actions concrètes, gestion des stocks, préservation de l'environnement marin. Ces propositions qui vont dans le sens d'une pêche durable ont laissé la plupart des gouvernements sans réactions sur le sujet. Maintenant que nous constatons l'épuisement des stocks - d'un tiers à deux tiers des merlus, morues et merlans ont disparu - nous voilà au pied du mur. On ne peut donc faire l'économie d'une réforme de l'outil, qui doit devenir moins agressif et plus sélectif, en évitant notamment les pêches accessoires qui atteignent quelquefois 80 % des prises, y compris les juvéniles.

Cette directive européenne, établie dans l'intérêt général, c'est chaque État qui l'appliquera de la façon qu'il jugera la meilleure. Par opposition à une pêche industrielle relativement dévastatrice, nous plaçons pour notre part pour une pêche artisanale plus à même de maintenir les emplois. Mais il conviendra certainement de mettre à la disposition du traitement social de ce dossier des sommes plus importantes que celles qui sont prévues aujourd'hui. Nous ne sommes pas pour autant favorables à des démarches administratives aveugles. Celles-ci doivent être déterminées en collaboration avec les conseils consultatifs régionaux que propose la Commission, composés de professionnels, prud'hommes, scientifiques et sociétés civiles capables de les adapter aux spécificités du terrain. Ceci devrait nous permettre non seulement de sauver les meubles mais surtout de donner à la pêche un nouvel essor et le développement durable indispensable à notre équilibre tant économique qu'humain.